

Grille de prix de l'offre de fourniture de gaz naturel

Offre gaz réservée aux professionnels

« Offre de marché à Prix Indexé »

Évolution mensuelle des prix, à la hausse ou à la baisse, selon le Prix Repère de Vente de Gaz

Prix applicables en vigueur du **01/10/2025** jusqu'au **31/10/2025**

Offre à Prix Indexé Marché		Consommation < 4 000 kWh/an		Consommation de 4 000 à 29 999 kWh/an		Consommation de 30 000 à 50 000 kWh/an	
GRD	Zone	Abonnement (€ HTT/ mois)	Prix du kWh (€ HTT/ kWh)	Abonnement (€ HTT/ mois)	Prix du kWh (€ HTT/ kWh)	Abonnement (€ HTT/ mois)	Prix du kWh (€ HTT/ kWh)
R-GDS	Ancienne Concession	14,67	0,09733	24,30	0,06933	28,64	0,06888
	Nouvelle Concession	16,55	0,12015	30,90	0,07601	35,24	0,07493
GRDF	Nouvelle Concession	16,10	0,11172	25,54	0,08225	29,88	0,07977
	NTR0	16,04	0,08625	25,35	0,06816	29,69	0,06825
	NTR1		0,08689		0,06950		0,06959
	NTR2		0,08753		0,07084		0,07093
	NTR3		0,08817		0,07218		0,07227
	NTR4		0,08881		0,07353		0,07361
	NTR5		0,08944		0,07487		0,07495
	NTR6		0,09008		0,07621		0,07629
	NTR7		0,09072		0,07755		0,07763
	NTR8		0,09136		0,07889		0,07898
	NTR9		0,09200		0,08023		0,08032
	NTR10		0,09264		0,08157		0,08166



Découvrez notre **Option Biogaz 100% Alsacien**
Engagez-vous pour une énergie renouvelable et locale.

Pour en savoir plus, consultez [la fiche Biogaz 100% Alsacien](#)



Pour connaître le prix applicable sur votre commune, rendez-vous sur <https://entreprises.es.fr> ou contactez votre conseiller ÉS.

A ces prix HTT (Hors Toutes Taxes) viennent s'ajouter les taxes et contributions en vigueur :

- la Contribution Tarif Acheminement (CTA)
- l'accise sur le gaz (ex-TICGN), à raison de 0,01543 €HT/kWh
- la TVA, au taux de 20% sur l'abonnement, la CTA, le prix du kWh, et l'accise sur le gaz.

Pour tout savoir sur ces taxes, rendez-vous sur faq.es.fr

Les prix, les délais d'intervention et la définition des prestations techniques fournies par le gestionnaire de réseau de distribution sont détaillées dans le catalogue de prestations accessible en ligne :

- pour R-GDS : <https://r-gds.fr/referentiel-documentaire>
- pour GRDF : <https://www.grdf.fr/institutionnel/actualite/publications/catalogue-prestations>

Le prix de ces prestations s'ajoute aux prix ci-dessus.



Fiche descriptive de l'offre de fourniture de gaz naturel

Offre gaz réservée aux professionnels

« Offre de marché à Prix Indexé »

Évolution mensuelle des prix, à la hausse ou à la baisse, selon le Prix Repère de Vente de Gaz

Cette offre est valable pour les clients non résidentiels ayant un point de consommation situé dans une commune dont la distribution de gaz naturel est assurée par le gestionnaire de réseau R-GDS ou GRDF* et dont la consommation annuelle est inférieure ou égale à 50 000 kWh/an. Le client dispose d'un délai de 15 jours pour accepter cette offre.

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

Informations

Caractéristiques de l'offre et services inclus <i>article « Prestations comprises dans le contrat sans donner lieu à une facturation complémentaire » des CGV</i>	L'offre de marché à prix indexé comprend la fourniture du gaz naturel, l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution et la location de compteur(s). Services inclus : Espace client : ce service permet au client de consulter ses données contractuelles, visualiser et télécharger ses factures, payer en ligne, changer de RIB et souscrire à des services. Bilan annuel : le client reçoit une fois par an un récapitulatif de ses consommations et des montants facturés. Relevé Confiance : ce service permet au client de recevoir une facture établie sur la base de l'index qu'il relève lui-même sur son compteur. Ce service n'est pas compatible avec la mensualisation. Services optionnels : La mensualisation : le montant de votre facture annuelle d'électricité est divisé en 10 mensualités égales prélevées chaque mois à la même date Facture électronique : plus de facture papier, les factures sont disponibles dans l' <i>Espace client</i> . Date de règlement personnalisé : ce service permet au client ayant opté pour le prélèvement de choisir sa date de prélèvement
Prix <i>article « Tarifs et prix » CGV</i>	Les prix sont présentés dans la fiche « grille de prix » ci-avant.
Durée du contrat et date d'effet <i>articles « Conclusion et prise d'effet du Contrat » et « Durée et cession du Contrat » des CGV</i>	Durée du contrat : La durée du contrat est de 1 an, 2 ans ou 3 ans avec tacite reconduction. Date de prise d'effet : Dans le cas d'un changement de fournisseur : Le contrat prend effet dans un délai de 10 jours commençant à courir le jour suivant la réception par ÉS du contrat complété, daté et signé par le client. Dans le cas d'une mise en service : • Si une intervention du gestionnaire de réseau est nécessaire, le contrat prend effet le jour de cette intervention. Cette dernière est réalisée dans un délai de 5 jours ouvrés commençant à courir le jour suivant la réception par ÉS du contrat complété, daté et signé par le client. • Si aucune intervention n'est nécessaire, le contrat prend effet le jour suivant la réception par ÉS du contrat complété, daté et signé par le client.

Facturation et modalités de paiement <i>articles « Modalités de facturation » ; « Modalité de paiement des factures » et « Dépôt de garantie » des CGV</i>	Modalités d'établissement de la facture : Le client est facturé sur la base de consommation réelle tous les 6 mois sous réserve de l'accès au compteur du client et sur index estimé entre 2 relèves. Si le client souhaite que ses factures intermédiaires soient établies sur la base de ses consommations réelles, il peut transmettre à ÉS les index qu'il relève lui-même (auto-relève). Périodicité de facturation : Le client reçoit une facture tous les deux mois sauf dans le cas où il a opté pour la mensualisation. <i>Cas de la mensualisation :</i> le client reçoit une facture par an appelé « Etat de mensualisation ». Le montant estimé de votre facture annuelle d'électricité est divisé en 10 mensualités égales prélevées chaque mois à la même date. Support de facturation : Mise à disposition tous les deux mois d'une facture soit au format papier soit électronique (reconnue par l'administration fiscale). Délai de paiement : Les factures doivent être payées dans un délai de quinze jours à compter de la date d'émission de la facture. Modes de paiement : Prélèvement automatique, carte bancaire dans votre espace client : www.es.fr, TIP (Titre Interbancaire de Paiement) prélevé, TIP chèque, virement, espèces aux bornes de paiement. Incidents de paiement : En l'absence de paiement de la facture par le client dans les délais, et conformément à l'article 441-10 du code du commerce, la facture sera majorée de l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ ainsi que d'une pénalité de retard de paiement calculée avec le taux d'intérêt légal appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. En cas de rejet de prélèvement, ÉS facturera des frais tel qu'indiqués dans le catalogue des services d'ÉS. Dépôt de garantie : Le montant du dépôt de garantie est précisé aux Conditions Particulières. Ce dépôt de garantie, non producteur d'intérêt, est remboursé à la résiliation du contrat, déduction faite de toute créance d'ÉS sur le client.
Conditions de révision des prix <i>article « Tarifs et prix » des CGV</i>	Évolution du prix hors taxes (HTT) : Les prix sont constitués d'un Abonnement et d'un Prix du kWh. Le prix du kWh et le prix de l'abonnement évoluent tous les mois en fonction du Prix Repère de Vente de Gaz défini par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) publiés sur le site www.es.fr. Avec cette offre, le prix appliqué va évoluer tous les mois, à la baisse ou à la hausse. Pour connaître les variations du prix d'un mois à l'autre, il est recommandé au client de suivre attentivement l'évolution du Prix Repère de Vente de gaz. Au cas où ces indices cesseraient d'être publiés, ils lui seront substitués un ou plusieurs indices de nature équivalente. Le prix de l'abonnement et celui du kWh peuvent également évoluer à la hausse ou à la baisse : 1 mois avant la date d'application de ce nouveau prix, ÉS en informera le client par voie postale ou par voie électronique. Aux prix hors toutes taxes (HTT), sont ajoutés la TVA, la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), l'accise sur le gaz (ex-TICGN) ainsi que tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés. Évolution des taxes et contributions : Toute modification et/ou évolution des taxes, impôts, charges, redevances ou contributions de toute nature s'applique de plein droit au contrat en cours d'exécution.

Conditions de résiliation à l'initiative du client <i>article « Résiliation par le Client » des CGV</i>	Le client peut résilier le contrat par tous moyens à la date d'échéance moyennant un préavis de 2 mois. Le contrat peut être résilié avant la date d'échéance moyennant un préavis d'1 mois pour les motifs légitimes que sont la cessation définitive d'activité et le déménagement. En cas de résiliation anticipée hors motifs légitimes, le client est tenu de payer à ÉS l'abonnement et les engagements d'enlèvement (moitié de la quantité annuelle prévisionnelle) prévus jusqu'à la date d'échéance initiale du contrat.
Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur <i>article « Résiliation par ÉS » des CGV</i>	ÉS peut résilier par lettre recommandée avec accusé de réception le contrat dans les cas suivants : • à la date d'échéance du contrat moyennant un préavis de 2 mois ; • dans l'hypothèse d'une résiliation des Conditions de Distribution ; • en l'absence de respect de ses engagements par le client et suite à une mise en demeure restée sans réponse sous réserve des dispositions de l'article L.115.3 du code de l'action sociale ; • en cas de survenance d'un cas de force majeure ou assimilé ; • en cas de suppression par ÉS de l'offre moyennant un préavis de 3 mois.
Service clients règlements amiables et contentieux de litiges <i>article « Service clients – Règlements amiables et contentieux des litiges » des CGV</i>	Le client peut contacter ÉS : • par courrier envoyé à l'adresse postale : ÉS Énergies Strasbourg SA - 37 rue du Marais Vert 67932 Strasbourg Cedex 9 ; • par téléphone au 03 88 206 220 (prix d'un appel local) : un conseiller ÉS se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ; • par courriel : depuis le site internet www.es.fr ÉS s'engage à prendre en compte chaque demande / réclamation et à y répondre dans un délai de 8 jours ouvrés maximum. Si, dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la réclamation par ÉS, aucune solution n'a été trouvée, le client dispose d'un délai de 2 mois pour saisir le Médiateur National de l'Énergie à l'adresse « Médiateur National de l'Énergie, Libre Réponse n° 59252, 75443 PARIS Cedex 09 » ou via le formulaire de saisine en ligne disponible sur le site du Médiateur National de l'Énergie www.energie-mediateur.fr

« L'énergie est notre avenir, économisons-la. »